



Doc. 16153
09 avril 2025

La situation en Géorgie et le suivi de la Résolution 2585 (2025) «Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Géorgie»

Amendement¹ n° 6

Mme Boriana ÅBERG, Suède, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, après la troisième phrase, insérer les mots suivants:

«Il est préoccupant de constater que d'anciens membres de la délégation géorgienne auprès de l'Assemblée ont subi des interrogatoires et pourraient être poursuivis pour leur vote sur la Résolution 1633 (2008) – Conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie.»

Déposé par:

ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
PANMAN Tekke, Pays-Bas, PPE/DC
PASQUIER-CIULLA Christine, Monaco, PPE/DC
SIGHIARTĂU Robert-Ionatan, Roumanie, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
WIJK Elly, van, Pays-Bas, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2025 - Deuxième partie de session

